Centre Français d'Information sur les Entreprises

Association d'information et d'analyse
Sur la responsabilité sociétale des entreprises

La lettre électronique d'Impact *Entreprises*

Impact *Entreprises* – Lectronique n° 253 (27 février 2017)
Rédaction : Martial Cozette, Pascale Naquet, Mathieu Schulz

Lettre éditée par le CFIE, 52 bd Ornano – F-75018 Paris / tél. : 01 46 06 07 08 / fax : 01 46 06 05 06 / cfie-impact@neuf.fr / http://www.cfie.net

Optimiste ! Alors que Donald Trump continue à alimenter la polémique à grand renfort de tweets, une partie du monde accentue son désir de transformation de l'économie pour que celle-ci bénéficie davantage à la collectivité. Comme une contre-provocation, la Californie vient ainsi d'annoncer sa volonté de parvenir à 100 % d'électricité renouvelable d'ici à 2045. L'Arabie saoudite elle-même y met du sien en lançant son premier appel d'offres avec enchères pour un projet d'énergie renouvelable. Enfin, en Europe, les pouvoirs publics s'investissent pour encadrer ou stimuler la RSE : les pays européens transposent dans leur droit la directive 2014/95/UE sur le reporting extra-financier, le Parlement français a adopté une loi sur le devoir de vigilance et les Pays-Bas ont fait de même pour le travail des enfants.

INSTITUTIONS, REGLEMENTATIONS

Climat, Etats-Unis

La Californie vise 100 % d'électricité renouvelable en 2045

Le président démocrate du Sénat de Californie (sixième puissance économique mondiale), Kevin de León, a présenté un projet de loi fixant à 100 % l'objectif de production d'électricité d'origine renouvelable de l'Etat d'ici à 2045. En pointe sur les questions environnementales, la Californie produit déjà 27 % de son énergie grâce à des sources renouvelables et **son objectif à long terme était jusqu'alors de 50 % d'ici à 2030.** L'Etat est coutumier des positions allant à contre-courant de l'administration fédérale. En 2006, le gouverneur républicain Arnold Schwarzenegger avait mis la politique environnementale californienne en conformité avec le protocole de Kyoto, non ratifié par l'administration Bush. Et le jour de l'investiture de Donald Trump, la Californie a publié son nouveau plan de lutte contre le changement climatique (voir *Impact Entreprises* n° 251). Mais si l'administration californienne invoquait alors une simple coïncidence de calendrier, **Kevin de León a cette fois publiquement affirmé son opposition au président américain.**

Energie, automobile, Etats-Unis

Consommation des véhicules : les constructeurs américains font pression sur l'EPA

L'Alliance of Automobile Manufacturers (L'Alliance), qui réunit douze des principaux constructeurs automobiles implantés aux Etats-Unis, a écrit au climato-sceptique Scott Pruitt, le nouveau patron de l'Agence américaine de protection de l'environnement (EPA) pour lui **demander d'annuler immédiatement une décision de l'EPA** portant sur les réductions de consommation de carburant des véhicules légers des futures années modèles 2022-2025. Cette décision a été prise le 13 janvier, soit quelques jours avant l'investiture de Donald Trump et la nomination de Scott Pruitt à la tête de l'EPA. L'Alliance fait valoir que cette mesure ne devait initialement être décidée qu'à l'issue d'une période de collaboration avec l'industrie visant, notamment, à la collecte de données permettant d'étudier la faisabilité de la mise en œuvre et devant se terminer en avril 2018. Elle souligne également que sur la base des projections faites à partir des règles en vigueur en 2012, les constructeurs devraient parvenir en 2025 à des consommations ne dépassant pas 4,3 litres pour 100 kilomètres (54,5 miles par gallon), **ce qui générerait des dépenses considérables et mettrait en danger des centaines de milliers d'emplois,** un argument auquel l'actuel président des Etats-Unis s'est montré récemment très sensible pour ce secteur d'activité.

Chaîne d'approvisionnement, travail des enfants, Pays-Bas

Premiers pas des Pays-Bas pour éradiquer le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement

Les élections législatives néerlandaises, qui président à la formation du gouvernement, se dérouleront le 15 mars prochain. L'une des dernières décisions du Parlement actuel (*Tweede Kamer*) aura été le vote du *Wet Zorgplicht Kinderarbeit*. Cette loi oblige les entreprises néerlandaises à intégrer dans leur politique, à partir du 1er janvier 2020, un devoir de vigilance afin de s'assurer que le travail des enfants n'existe pas dans leur chaîne de production. **La loi s'appuie sur les textes de l'Organisation internationale du travail (OIT) pour définir le travail des enfants :** au-dessous de quinze ans pour toute forme de travail (hormis les travaux légers effectués dans le cadre de la scolarité) et au-dessous de dix-huit ans pour les travaux dangereux. **Concrètement,** les entreprises devront s'assurer qu'il existe des *« présomptions raisonnables »* d'absence de travail des enfants chez leurs fournisseurs de rang 1, mais cette obligation s'appliquera aussi, lorsque ce sera possible, aux fournisseurs d'un rang supérieur. **Si les entreprises constatent l'existence d'un travail des enfants dans leur chaîne d'approvisionnement,** elles devront

instaurer un plan d'action afin d'y remédier et rédiger une déclaration qui devra être portée sur un registre (qui doit encore être créé). **Dans le cadre de cette loi, toute personne ou entité aura la possibilité de porter plainte auprès des autorités** sur la base de preuves concrètes. Les plaintes devront, au préalable, avoir été soumises aux entreprises concernées et, autant que possible, traitées à ce niveau dans un délai de six mois. Si les pouvoirs publics estiment que la plainte est fondée, ils pourront imposer à l'entreprise une démarche assortie d'un délai d'exécution. **Si l'entreprise ne s'exécute pas, elle pourra être soumise à une amende administrative.** Enfin, si l'entreprise est à nouveau prise en défaut dans les cinq ans qui suivent cette amende, des peines de prison n'excédant pas six mois pourront être prononcées. Le Sénat doit encore se prononcer et les premiers travaux en commission devraient débuter le 7 mars.

Chaîne d'approvisionnement, France

La France adopte la loi sur le devoir de vigilance applicable aux grandes entreprises

L'Assemblée nationale a adopté le 21 février la loi relative au devoir de vigilance des sociétés mères et entreprises donneuses d'ordre, qui oblige les sociétés de plus de 5 000 salariés en France ou de plus de 10 000 salariés en France et à l'étranger à établir et mettre en œuvre un plan de vigilance comportant les mesures propres à **identifier et prévenir les risques d'atteinte** aux droits de l'Homme et aux libertés fondamentales, de dommages corporels, environnementaux ou sanitaires résultant de leurs activités et de celles des sociétés qu'elles contrôlent, ainsi que des activités des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels elles entretiennent une relation commerciale établie. Ce plan est rendu public. **Dans le cas où un tel plan ne serait pas mis en place,** les sociétés s'exposeraient au paiement d'une amende civile d'un montant pouvant atteindre 10 millions d'euros et à la réparation du préjudice que la mise en place d'un plan aurait permis d'éviter. **En cas de préjudice,** l'amende pourrait être majorée jusqu'à trois fois en fonction de la gravité et des circonstances du manquement et du dommage. Pour les syndicats et les ONG, cette loi constitue un pas historique dans l'exécution et l'encadrement des politiques de RSE des grandes entreprises françaises. Les organisations regrettent néanmoins que la loi ne concerne qu'un nombre restreint de sociétés, que ces dernières n'aient pas d'obligation de résultat et que la charge de la preuve incombe toujours aux victimes éventuelles. Enfin, elles demandent à l'Etat français de soutenir cette initiative au niveau international. Le Conseil constitutionnel a été saisi le 23 février.

OUTILS POUR LA RSE ET L'ISR (indicateurs, tendances, initiatives, études)

Foncier, Afrique

Une étude sur les causes des conflits fonciers en Afrique

Selon une étude présentée le 9 février à Dakar par Rights and Resources Initiatives (RRI, une coalition qui défend les droits fonciers et forestiers des peuples autochtones et des communautés locales) et le cabinet britannique TMP Systems, de nombreux projets d'investissement initiés en Afrique depuis la crise financière ont généré des conflits financiers, eux-mêmes responsables de pertes considérables. **Ce rapport n'évoque pas un phénomène nouveau, mais il met en exergue les principaux facteurs à l'origine du problème.** Selon ses auteurs, la situation provient du fait que, le plus souvent, investisseurs et gouvernements ont cherché à conclure des accords entre eux sans mettre en œuvre les moyens nécessaires à une bonne implication des populations locales. L'étude a examiné de nombreux cas issus d'une base de données et d'études de terrain. Elle relève notamment que 63 % des litiges ont été déclenchés par des déplacements de population, 19 % par des problèmes au niveau des indemnisations, 9 % par des dégâts écologiques et 9 % par une baisse des ressources. **Par ailleurs, la nature des projets à l'origine des litiges diffère en fonction des régions :** huile de palme en Afrique de l'Ouest, sucre et exploitation minière en Afrique australe, énergie et infrastructures publiques en Afrique de l'Est.

Impact des produits, agroalimentaire, Etats-Unis

Les adeptes du régime sans gluten sont plus exposés aux métaux lourds

Selon une étude menée par des chercheurs américains, sous la conduite de Maria Argos de l'université de l'Illinois, publiée dans la revue *Epidemiology* (groupe Wolters Kluwer) et portant sur 7 471 sujets, les Américains optant pour un régime sans gluten présentent un taux de métaux lourds dans le sang et les urines bien plus élevé que celui des personnes ayant un régime normal. **Les chercheurs soupçonnent le riz, souvent utilisé pour remplacer le blé dans les régimes sans gluten, d'être à l'origine de ce phénomène.** Les alertes des autorités sanitaires se sont multipliées ces dernières années pour souligner la forte concentration d'arsenic et de mercure dans cet aliment. Aux Etats-Unis, les rizières occupent souvent d'anciens champs de coton, dont les sols sont fortement pollués à l'arsenic, longtemps utilisé dans les pesticides et qui persiste plusieurs années dans les sols. Il est par ailleurs naturellement présent dans les couches géologiques au Bangladesh et en Chine, et se retrouve dans les eaux souterraines utilisées pour l'irrigation. Le mercure, quant à lui, est dispersé dans l'environnement lors de l'exploitation des mines de mercure et la combustion du charbon.

PARTIES PRENANTES ENGAGEES

Rémunérations, Kenya

Une ONG lance une expérimentation de revenu universel au Kenya

L'ONG américaine GiveDirectly, qui reverse directement des dons à des personnes en grande pauvreté, a lancé une campagne pour expérimenter le revenu universel au Kenya. **Les différents dispositifs mis en place concerneront 26 000 personnes,** dont 6 000 recevront 0,75 dollar par jour (la moitié du revenu moyen dans la région) pendant douze ans. Le revenu universel, vu comme un moyen de combattre l'extrême pauvreté, suscite un intérêt grandissant, comme le montre l'émergence de ce thème dans la campagne présidentielle française, le référendum suisse (rejeté en juin 2016) ou les expériences en cours (Finlande, Pays-Bas…).

Foncier, construction, Ethiopie

Le développement économique éthiopien menace 500 000 personnes

Selon l'ONG Human Rights Watch (HRW), les ambitions des autorités éthiopiennes en matière d'hydroélectricité et l'agriculture intensive menaceraient 500 000 personnes. Depuis les années 1990, trois barrages sont sortis de terre dans la vallée de l'Omo, une région du sud de l'Ethiopie. Le dernier en date, Gibe III, inauguré le 17 décembre 2016, doit à terme doubler la production électrique totale du pays et un réservoir en aval irriguera 30 000 ha de culture de canne à sucre et 100 000 ha de coton. Or, Gibe III est directement installé sur la **rivière Omo, source principale d'alimentation du lac Turkana et dont 300 000 personnes environ** (situées surtout au Kenya) **dépendent pour satisfaire leurs besoins élémentaires** selon l'ONG Survival International. La baisse du niveau de l'eau du lac Turkana (de 1,5 m depuis 2015 selon HRW) fait également craindre aux associations une augmentation des conflits entre tribus pour l'accès aux ressources. **En amont, les associations redoutent également le déplacement forcé des populations locales** pour laisser la place aux nouvelles plantations.

Impact des produits, agroalimentaire, France

Des associations alertent sur le taux d'acrylamide présent dans des biscuits pour bébé

Selon une étude de trois ONG (la fondation américaine Changing Markets – qui réalise des campagnes liées au développement durable –, le réseau international WECF – qui associe égalité de genre et développement durable – et l'association de consommateurs SumOfUs), **des biscuits pour bébé de la marque Nestlé commercialisés en France contiennent des taux élevés d'acrylamide,** un composé chimique soupçonné d'être cancérogène. Cette substance se crée lors de la cuisson d'aliments contenant certaines formes de sucres et d'acides aminés, qui réagissent à une température supérieure à 120° C pour former l'acrylamide. Selon une recommandation non contraignante de la Commission européenne de 2013, le seuil limite d'acrylamide dans les aliments pour enfants en bas âge est de 200 µg/kg. Or, le « P'tit Biscuit » de Nestlé atteindrait, selon l'étude, 226,1 µg/kg. **Cette étude paraît alors qu'un nouveau projet de réglementation sur le sujet, devant être voté en mars fait l'objet d'une discussion entre la Commission européenne et les Etats membres.** Les associations critiquent ces valeurs limites, qu'elles jugent toujours trop élevées, et leur caractère non contraignant.

INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Climat, finance, monde

Des investisseurs appellent les pays du G20 à abandonner les subventions aux énergies fossiles

A l'occasion de la réunion des ministres des Affaires étrangères du G20, les 16 et 17 février, une coalition de seize sociétés d'investissement et assureurs, représentant au total 2 800 milliards de dollars d'actifs sous gestion, dont La Française, a appelé le Groupe des Vingt à mettre un terme à leurs subventions aux énergies fossiles d'ici à 2020. Elle demande à ces pays de confirmer les engagements pris lors de la COP21 en **établissant un calendrier précis de la fin du financement des énergies fossiles,** seule manière, selon elles, d'envoyer un signal décisif et de se tourner résolument vers les énergies renouvelables. Cette réunion préparait le sommet du G20 des 7 et 8 juillet (qui se déroulera à Hambourg). L'Allemagne, qui en assure la présidence cette année, a placé la *« concrétisation de l'accord de Paris sur le climat »* parmi ses priorités.

Biodiversité, forêts, finance

Des investisseurs demandent aux entreprises de renforcer leur politique de lutte contre la déforestation

Selon l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la planète aurait perdu 1,3 million de kilomètres carrés de son couvert forestier entre 1990 et 2015 (la superficie de la France, de l'Espagne et de l'Italie réunies), dont les trois quarts en Amérique latine et aux Caraïbes. Outre l'impact sur la biodiversité et les communautés, la déforestation contribue largement au dérèglement climatique (le volume de l'augmentation de GES dans l'atmosphère due à la déforestation serait à peu près équivalent à celui du transport). Par ailleurs, **en Amérique latine, près de 70 % de la déforestation est causée par l'agriculture commerciale** (culture du soja, huile de palme, élevage extensif). Face à cette situation, une coalition

d'investisseurs signataires de la Latin America Forest Protection Initiative (LAFPI), récemment créée et représentant 500 milliards de dollars d'actifs sous gestion, exhorte les grandes sociétés de négoce de denrées et les groupes ayant des activités alimentaires, comme **la grande distribution ou les chaînes de restauration, à mettre un terme à leurs relations avec les fournisseurs dont les méthodes participent à la déforestation**.

ENTREPRISES (initiatives & controverses)

Droits humains, électronique, Pays-Bas

Fairphone progresse vers une filière responsable d'approvisionnement en minerai

La marque de smartphones Fairphone (voir *Impact Entreprises* n° 219), qui intègre dans la conception de ses appareils des préoccupations sociales et environnementales, franchit une nouvelle étape dans la constitution d'une chaîne d'approvisionnement en minerai entièrement responsable. Avec l'assistance de Dragon Initiative, une société de conseil britannique qui aide les entreprises à intégrer les enjeux sociaux et environnementaux dans leur stratégie, Fairphone, qui s'était initialement concentrée sur les minerais de conflit (étain, tantale, tungstène, or), a **passé en revue trente-huit métaux utilisés dans ses smartphones. Les deux organisations les ont évalués selon quatorze critères** (consommation totale de minerais par l'ensemble de la filière, possibilité de recyclage, pollution des sols et de l'eau, utilisation de produits chimiques, émissions de GES…). **Elles en ont tiré une liste de dix matériaux sur lesquels l'action de Fairphone aurait le plus d'impact positif.** Outre les minerais de conflit, la liste comprend le cobalt, le cuivre, le gallium, l'indium, le nickel et les terres rares.

Développement durable, construction, France

La filière béton défend l'économie circulaire dans ses propositions aux candidats à l'élection présidentielle

Le 20 février, les cinq syndicats professionnels constituant la toute nouvelle « Filière béton » réunie en association se sont adressés aux candidats à l'élection présidentielle française pour formuler leurs propositions. La filière considère que ces propositions permettront notamment de **lutter contre l'étalement urbain** (en libérant des réserves foncières supplémentaires et en favorisant la conception d'ouvrages évolutifs, modulables et durables), de **favoriser le développement de la nature en ville** (en associant surélévation et végétalisation grâce à des incitations financières), de **soutenir la ruralité et de promouvoir les circuits courts** (grâce à l'introduction d'un critère d'économie circulaire dans les commandes publiques et à un élargissement de la clause d'insertion aux emplois locaux). Reste maintenant à persuader les candidats à l'élection présidentielle, mais aussi les autres filières (en particulier en aval) d'adhérer à ces propositions, en particulier à celles qui touchent à l'économie circulaire et aux circuits courts.

Pollution, hydrocarbures, Nigeria

Le gouvernement nigérian obtient 1 milliard de dollars de Shell pour développer le delta du Niger

En 2011, une étude réalisée sous l'égide des Nations unies dressait un état des lieux de la situation catastrophique du delta du Niger, **une région du Nigeria où vivent quelque 30 millions de personnes et qui est polluée depuis des décennies par les hydrocarbures.** Des associations, parmi lesquelles Amnesty International, dénoncent cette situation et demandent à la compagnie pétrolière Shell d'assumer sa responsabilité en dépolluant cette région. **Parallèlement, des groupes rebelles, comme les Niger Delta Avengers, ont multiplié leurs attaques contre des installations pétrolières dans le delta en 2016,** occasionnant entre 50 et 100 milliards de pertes pour le pays selon une estimation récente du gouvernement nigérian. Le 13 février, le président par intérim du Nigeria a annoncé que le gouvernement avait obtenu 1 milliard de dollars de la compagnie anglo-néerlandaise (soit 200 millions sur cinq ans) pour *« fournir de l'eau potable, effectuer une évaluation d'impact sur la santé et développer des technologies d'assainissement »*. Un premier pas, sans doute insuffisant pour satisfaire les parties concernées au regard des besoins.

EN BREF

Climat. Les députés européens ont voté le 15 février en faveur d'une réforme du marché carbone pour la période 2021-2030, un texte qui satisfait les industriels, mais pas les associations environnementales.

Climat. Le gouvernement de Singapour a annoncé le 20 février dernier qu'il allait mettre en œuvre une taxe carbone pour les plus grands émetteurs de GES à partir de 2019.

Pollution. La troisième étape de la « Course zéro pesticide » de Greenpeace s'est soldée par les résultats suivants : Carrefour et Monoprix sont en tête, Système U stagne légèrement, Leclerc et Intermarché progressent, Auchan et Casino sont en queue de peloton.

Prix de l'abonnement d'un an à *Impact Entreprises*, soit 22 lettres électroniques : 117 euros.

Adressez vos commandes d'abonnement à : CFIE, 52 bd Ornano – 75018 Paris